

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2010-046

R-3724-2010

23 avril 2010

PRÉSENTS :

Louise Rozon
Richard Carrier
Lise Duquette
Régisseurs

Gazifère Inc.
Demanderesse

et

Intervenants dont les noms apparaissent ci-après

Décision procédurale – Traitement de la phase 3 du dossier

Demande relative au renouvellement du mécanisme incitatif, à la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, à l'approbation du plan d'approvisionnement pour l'exercice 2011 et à la modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2011

Intervenants :

- Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEF de l'Outaouais);
- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA);
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

1. DEMANDE

[1] Le 4 mars 2010, Gazifère Inc. (Gazifère ou le distributeur) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie), en vertu des articles 31 (1) (5), 32, 34, 48, 49, 72 et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*¹ (la Loi), de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*² et de l'article 4 du *Règlement sur la teneur et la périodicité du plan d'approvisionnement*³, une demande relative à l'approbation du renouvellement de son mécanisme incitatif, à la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, à l'approbation de son plan d'approvisionnement pour l'exercice 2011, à la modification de ses tarifs et à l'approbation de certaines autres conditions auxquelles le gaz naturel sera fourni, transporté ou livré aux consommateurs à compter du 1^{er} janvier 2011.

[2] Le 16 mars 2010, la Régie rend la décision D-2010-028, par laquelle, notamment, elle avise qu'elle procédera à l'examen de cette demande en quatre phases et fixe l'échéancier pour le dépôt des demandes d'intervention. La première phase porte sur le renouvellement du mécanisme incitatif et sur les taux d'amortissement, la deuxième sur le taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire, la troisième sur la fermeture réglementaire des livres et la quatrième sur le plan d'approvisionnement et la modification des tarifs.

[3] Le 7 avril 2010, la Régie rend la décision D-2010-37, par laquelle elle accorde le statut d'intervenant à l'ACEF de l'Outaouais, l'ACIG, la FCEI, le GRAME, S.É./AQLPA et l'UMQ et établit les budgets de participations pour les phases 1 et 2.

[4] Le 22 avril 2010, Gazifère dépose une demande amendée, et les pièces au soutien de celle-ci, relativement à la phase 3.

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

² (2001) 133 G.O. II, 6165.

³ (2001) 133 G.O. II, 6037.

2. PROCÉDURE ET CALENDRIER

[5] Conformément à sa décision D-2010-028, la Régie procédera sur dossier à l'examen de la phase 3 de la demande de Gazifère.

[6] La Régie fixe l'échéancier suivant pour le traitement de la phase 3 :

10 mai 2010 à 12 h	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements à Gazifère sur les sujets traités en phase 3
21 mai 2010 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses de Gazifère aux demandes de renseignements
7 juin 2010 à 12 h	Date limite pour le dépôt des observations ou commentaires
14 juin 2010 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la réplique de Gazifère

[7] Conformément à sa décision D-2010-028, la Régie demande aux intervenants qui désirent participer à la phase 3 et qui prévoient déposer une demande de paiement de frais de lui faire parvenir au plus tard le **29 avril 2010 à 12 h**, un budget de participation relative à cette phase, sur les formulaires prescrits, tel que prévu au *Guide de paiement des frais des intervenants 2009*.

[8] **Pour ces motifs,**

La Régie de l'énergie :

ÉTABLIT le calendrier de traitement de la phase 3 tel qu'indiqué à la section 2 de la présente décision.

Louise Rozon
Régisseur

Richard Carrier
Régisseur

Lise Duquette
Régisseur

Représentants :

- Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEF de l'Outaouais) représentée par M^e Stéphanie Lussier;
- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) représentée par M^e Guy Sarault;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI) représentée par M^e André Turmel;
- Gazifère Inc. (Gazifère) représentée par M^e Louise Tremblay;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) représenté par M^e Geneviève Paquet;
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA) représenté par M^e Dominique Neuman;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M^e Steve Cadrin.